



PROTOCOLE DE ADHÉSION AU RÉSEAU CULTUREL DU FESTIVAL SETE SÓIS SÓIS LUAS

Aujourd'hui, 6 mai 2023, dans la ville de Ceuta (Espagne), les Représentants des Villes et des Institutions appartenant au Réseau du Festival Culturel Sete Sóis Sete Luas se sont rencontrés.

Compte tenu de ce qui suit:

- le Festival Sete Sóis Sete Luas, né en 1993, s'est affirmé comme un projet qui promeut régulièrement des Arts et Cultures de la Méditerranée et du monde lusophone.
- le Réseau du Festival Sete Sóis Sete Luas exerce aujourd'hui ses activités dans plus de 30 villes dans 12 pays différents : Brésil, Cap-Vert, Croatie, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Portugal, Slovénie, Espagne, Tunisie et Turquie.
- La preuve de la validité culturelle du projet depuis 18 ans, est confirmé par le fait que les Présidents d'honneur du Festival Sete Sóis Sete Luas ont été les Prix Nobel Dario Fo et José Saramago. Dès 2012, le Président d'honneur est l'ancien Président de la République du Cap-Vert, Jorge Carlos Fonseca.
- Le Festival a reçu des prix prestigieux de la Commission Européenne pour la dimension euro-méditerranéenne et la grande qualité du projet: deux fois le programme Kaléidoscope, six fois le programme Culture2000, une fois la Interreg III B Medocc et le soutien Fondation Anna Lindh de plus en plus en se affirmant comme événement culturel de niveau international.
- les organismes membres ont approuvé le régime du présent Protocole et ont envisagé favorablement la possibilité de poursuivre les activités du Réseau culturel déjà formellement constituée à Pontedera le 6 Février 2000.

Les Organismes et les Institutions qui adhèrent au Réseau Culturel du Festival Sete Sete Luas se proposent les objectifs suivants :

- Créer des politiques culturelles de décentralisation entre les pays et les Municipalités dans l'Europe du Sud et dans le monde lusophone, en plaçant le réseau du Festival comme un partenaire fiable et compétent pour les institutions européennes à étendre ses activités aussi dans les pays du Maghreb et du Moyen- Orient .
- Mettre en œuvre une politique de forte dialogue inter-culturel entre les pays des deux rives du bassin méditerranéen, de la Méditerranée et du monde lusophone, avec une référence particulière à la création d' activités culturelles et artistiques dans les pays d'Afrique du Nord et le Moyen-Orient , afin de contribuer à une action culturelle incisive vers une meilleure compréhension des problèmes sociales, politiques, culturels et démographiques, origine de la tension entre l'Europe et les pays du bassin méditerranéen .
- Caractériser les places du Festival SSSL comme un lieu de dialogue culturel et la synergie entre les arts de la scène, l'art contemporaine, le tourisme culturel, la promotion de l'artisanat et des produits de la gastronomie, le patrimoine immatériel, l'art et l'architecture, aussi en favorisant l'interconnexion informatisée des sites du Festival .
- Encourager la consolidation d'un esprit euro-méditerranéen lusophone commune dans le domaine culturel, en donnant la possibilité à de larges segments de la population à entrer en contact , souvent pour la première fois, avec les arts des pays de la zone euro-méditerranéenne et du monde lusophone
- Promouvoir les actions du Festival Sete Sóis Sete Luas d'une manière coordonnée, avec la même image et avec un plan de communication commun pour donner plus de visibilité à la dimension internationale et projet euro-méditerranéen.
- Envisager l'action culturelle du Festival Sete Sóis Sete Luas comme un stimulant pour le développement du tourisme culturel et la promotion à l'étranger des produits de l'artisanat et de la gastronomie des Villes du Réseau.
- Recherche des racines d'une identité commune euro-méditerranéenne dans une logique de valorisation de la diversité et de l'éducation dans le respect et la tolérance, avec une référence particulière au dialogue entre les expressions culturelles et artistiques inspirées par les trois principales religions dans la zone euro-méditerranéenne : le Christianisme, le Judaïsme, l'Islam.
- Continuer l'action politique de décentralisation culturelle à niveau euro-méditerranéen et donner la priorité aux villes de petite et moyenne taille, donnant ainsi l'occasion à ces villes pour promouvoir des projets et des initiatives de haute qualité , souvent en première nationale à coûts réduits, grâce à l'existence du Réseau,

- Poursuivre une politique de gratuité ou à des prix symboliques pour presque tous les événements, en essayant d'approcher les citoyens, en particulier les plus jeunes, qui ont des difficultés économiques pour participer aux activités culturelles.
- Évaluer la possibilité de la création de centres culturels Sete Sois Sete Luas , augmentant ainsi encore dans les actions d'hiver en faveur de la mobilité des artistes et des jeunes de différents pays et villes du réseau, dans une logique d'échange culturel.
- Promouvoir les procès originaux de production artistique, avec la participation des artistes du Réseau, en favorisant que le Festival soit un centre actif de production qui permet le dialogue entre les différentes cultures du Réseau SSSL
- Promouvoir des accords entre les institutions participantes pour la présentation des candidatures aux Programmes communautaires afin de couvrir les coûts des productions artistiques originales du Festival SSSL et d'intensifier les actions de la mobilité des artistes et des jeunes du Réseau SSSL.
- Promouvoir et développer des relations avec les associations des villes où le Festival a lieu, pour favoriser les échanges au niveau des écoles, des groupes culturels, favorisant ainsi la naissance d'un nouveau public .
- Tenir la réunion périodique des Villes et des Institutions du Réseau SSSL, afin de créer un moment organique de débat , discussion et coordination.

Dans le cadre des leurs pouvoirs et activités respectives, les Institutions signataires déclarent de faire partie du Réseau du Festival Culturel Sete Sois Sete Luas et s'engagent à soutenir la mise en œuvre du présent Protocole .



20° Encontro Internacional de las Ciudades de la Red del Festival Sete Sóis Sete Luas

